## MAIRIE DE GRATENTOUR

ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE DÉPARTEMENT DE LA HTE-GARONNE

## ARRÊTÉ

Le Maire de GRATENTOUR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 01/94 du 26 juin 2001 portant règlement général des installations sportives municipales,

Considérant que les conditions météorologiques, et notamment les intempéries régulières de ces derniers jours, entraînent une impraticabilité des installations sportives,

## ARRÊTE

<u>Article 1</u>: L'accès et l'utilisation de l'ensemble des terrains du complexe sportif de la commune sont formellement interdits du 17 au 22 janvier 2024 inclus.

<u>Article 2</u>: Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur le site et notifié aux présidents des associations concernées.

<u>Article 3</u>: Le Maire et le Chef de service de Police Municipale seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gratentour, le 16 janvier 2024.

Patrick DELPECH